

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS533

présenté par
Mme Janvier, rapporteure

ARTICLE 35

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression d'une disposition introduite par le Sénat visant à préciser que l'accord pour l'habitat inclusif, passé entre le département et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), tient compte des coûts de démarrage des projets d'habitat inclusif.